

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 septembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA, Mme AKPINAR-ISTIQUAM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme CHOLLET), M. MEZUI (représenté par Mme VIAN), M. FOUSSET (représenté par M.FOUILLOT).

Membres excusés : (4) Mme JACQUEMARD, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE.

Date de convocation : 15 septembre 2020.

Délibération n° : 27-2020

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gérontologique - compte rendu des mois de juillet 2019 à juin 2020

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
2ème semestre 2019	113 260,76 €	1153	98 €	16 280,20 €	127	128 €
1er semestre 2020	113 755,34 €	1163	97,8€	17 786,91€	159	112 €
Total	227 016,10 €	2316	98 €	34067,11 €	286	119 €
1er semestre 2019	102 032,88 €	1233	83 €	21 872,93 €	141	155 €

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20200923-27-2020-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

La nature des aides pour le deuxième semestre 2019 se décline comme suit :

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	50 780,00 €	44,85	784	64,77 €	4 630,00 €	28,44	64	72 €
Logement	30 856,70 €	27,24	152	203 €	4 693,06 €	28,82	23	204 €
Santé-Handicap	2 910,24 €	2,56	16	181,89 €	1 344,49 €	8,26	10	134 €
Autres*	28 716,82 €	25,35	201	142,87 €	5 612,65 €	34,48	30	187 €

La nature des aides pour le premier semestre 2020 se décline comme suit :

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	62 241,10 €	54,71	832	74,8 €	9 131,92 €	51,34	113	80 €
Logement	32 225,16 €	28,33	153	210,62 €	4 285,59 €	24,09	20	214 €
Santé-Handicap	2 597,42 €	2,28	20	129,87 €	1 576,13 €	8,86	8	197 €
Autres*	16 691,66 €	14,67	158	105,64 €	2 793,27 €	15,70	18	155 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours du second semestre 2019 près de 130 000 € ont été redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux et près de 132 000 € au cours du 1^{er} semestre 2020.

Le montant global des aides est relativement stable entre les deux semestres de référence mais la nature des aides versées a sensiblement changé. Les aides à la subsistance ont représenté 44,85 % des aides globales au cours du 2^{ème} semestre 2019, pour passer à 54 % au 1^{er} semestre 2020. Cela reflète l'activité du service social qui a répondu essentiellement aux besoins de premières nécessité pendant la période du confinement.

Plus précisément de janvier à juin 2019 service social général :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 1/3 des demandes sont allouées à des personnes ayant entre 51 et 62 ans et une demande sur deux concerne une personne entre 31 et 50 ans. Un demandeur sur trois n'a aucune ressource et près de 70% ont des revenus < 350 €.

Plus précisément de juillet à décembre 2018 service social gérontologique :

➤ **le profil des bénéficiaires** : 76 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse et 44 % des demandeurs ont moins de 65 ans, soit avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20200923-27-2020-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Pour le Président et par délégation,


Antoine HOAREAU